



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Bureau de l'environnement**

Saint-Denis, le **15 AVR 2021**

Dossier n° 2020-81

**00°0976**

SG/DCL

Monsieur Jean-Bernard Caroupaye  
Gérant de la S.A.S. DTR  
3000 rue Bois rouge  
97440 Saint-André

Affaire suivie par : M. Thierry GONNET  
Tél : 0262 40 76 39  
thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 4 novembre 2020, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant le projet de suppression d'andains, secteur les Orangers, lieu-dit « chemin Carreau Sirop » situé sur la commune de Saint-Benoît.

Par courrier du 6 janvier 2021, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite, conformément à l'article R. 214-35, 3ème alinéa, du code de l'environnement.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Benoît.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Copies :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mme la sous-préfète de Saint-Benoît
- M. le maire de Saint-Benoît

  
Régine PAM